

# MANIFESTE
## ET
## DÉCLARATION SOLEMNELLE
## DE
## SEPT PUISSANCES ÉTRANGÈRES,
## AU
# PEUPLE FRANÇAIS.

Paix et union.

NOUS, *Stanislas-Auguste* PONIATOWSKI II, Roi de Pologne, grand Duc de Lithuanie, Chef de la révolution Polonaise,

GEORGES III, Roi d'Angleterre et Electeur d'Hanovre,

*Pierre-Léopold-Joseph* DE LORRAINE, Archiduc d'Autriche, Roi des Romains, Empereur, Roi de Hongrie et de Bohême, et Souverain des Etats d'Autriche,

CHARLES IV, Roi d'Espagne et des Indes,

*Victor-Amédée-Marie* DE SAVOIE, Roi de Sardaigne,

GUSTAVE III, *d'Holstein-Eutin*, Roi de Suède,

*Catherine* ALEXIEWNA, Impératrice et Auctocratrice de toutes les Russies : tous de concert,

Ayant sérieusement examiné la conduite des Français dans leur révolution, et ayant reconnu qu'ils méritoient notre approbation et nos secours contre tous ceux qui oseroient attenter à leur liberté et à leur constitution ; avons résolu ce qui suit :

Le plus sacré de tous les droits, c'est celui de penser et d'agir librement, quand l'opinion n'est point incendiaire, qu'elle ramène la paix et l'union, et qu'elle entretient dans les cœurs l'amour de la Patrie et de ses Loix.

C'est ce beau droit si naturel que vous avez fait renaître parmi vous, et que vous voulez conserver, ô Français à jamais immortels !..... Toute la terre admire votre



ouvrage, et la Divinité seule peut le comprendre. Vous étiez dans les fers depuis des siècles, et vous les avez brisés en un jour. L'Univers veut suivre cet exemple sublime. Déjà l'amour de la liberté vient animer nos ames ; déjà l'égalité renait parmi nous, et la Nature va reprendre ses premières fonctions.

Le vain titre de *Roi* n'est plus l'objet qui nous flatte. Le titre de premiers Citoyens, celui de Pères de nos peuples, sont plus chers, plus doux à nos cœurs, et plus brillans à nos yeux, que l'éclat des couronnes dont le rang ceint nos têtes.

Le Chef de votre Nation, à qui vous aviez prodigué tant d'attachement, Louis XVI vient de vous payer de la plus noire ingratitude. Soit foiblesse ou mauvaise foi, il est coupable dès qu'il est parjure à son serment. Il croyoit trouver après sa fuite honteuse, un asyle sûr dans nos murs ; mais il s'est trompé ; et s'il n'eût été arrêté, et qu'il fût entré sur nos terres, nous l'eussions fait prisonnier comme y étant venu sans notre consentement ni celui de l'auguste Sénat de son pays. Son évasion nous avoit attiré votre haine, Français trop cré-

dules ; mais elle nous deviendra favorable en ce qu'elle nous aura décidés à vous faire connoître nos véritables intentions. Sachez du moins que ni la crainte ni la politique ne nous guideront pas. L'amour de nos peuples, le désir de les rendre heureux et de propager le sentiment de liberté et d'égalité, nous inspireront. La vérité sortira de notre bouche, et notre plume sera son fidèle interprète.

Louis, ce n'est plus à toi que nous devons parler ; ton crime t'a mérité notre indignation. Rentre dans le néant ; nous t'oublierons sans regret. L'alliance que tu fis avec un de nous, demeure ignorée dans notre mémoire. C'est à vous, généreux Français, que nous nous adressons ; vous devenez plus que jamais dignes de notre amitié.

Nous vous déclarons donc,

1°. Que la Révolution Française étant une preuve de votre justice, et une marque de fermeté et de prudence dans vos revers, nous avons cru ne pouvoir mieux vous en témoigner notre satisfaction, qu'en protestant ; et en effet nous protestons de soutenir, de tout notre pouvoir, vos droits et votre Constitution.

2°. Défendons à tous nos Chefs d'armée, ou autres, de tramer aucun projet d'invasion sur les terres de France, sous peine de la mort, et leur enjoignons de procurer, autant qu'ils le pourront, de l'emploi à tous ceux des Patriotes Français qui viendroient nous offrir leur service.

3°. Ordonnons à tous nos sujets de ne point souffrir dans nos murs les émigrans Français, ennemis de leur Constitution, et dès ce moment, leur enjoignons de sortir de nos Frontières, et leur donnons pour délai, trois jours, à dater du jour de la publication du présent Manifeste, au bout duquel tems, s'ils ne sont pas sortis de nos terres, ils seront privés de leur liberté, jugés ensuite comme criminels d'État, et renvoyés dans leur patrie pour subir leur dernier jugement.

4°. Prions les autres Puissances dont nous n'avons pas recueilli le sentiment sur nos intentions, de maintenir comme nous en paix et en union les Français, de favoriser le commerce entre eux et toutes Puissances quelconques.

5°. Nous déclarons encore, qu'étant liés d'amitié sincère avec les Français, tous

ceux qui se permettroient des hostilités contre eux, deviendroient nos ennemis, et que toutes nos forces seroient employées à les punir.

6°. Nous ordonnons à tous nos Officiers chargés de l'exécution de nos ordres, de veiller à ce que nos intentions, ci-dessus exprimées, soient remplies sans le moindre retard, et invitons nos fidèles sujets à prêter main-forte à la première réquisition qui leur en sera faite.

## SERMENT.

Nous jurons solemnellement et à la face des cieux, de remplir toutes les promesses faites sur le présent Manifeste, de ne jamais porter les armes contre la Nation Française, tant qu'elle méritera, comme à présent, notre estime et notre amitié. C'est à elle seule que nous prétendons nous adresser, nous le répétons, et nous ne reconnoissons plus Louis pour le Roi des Français. Un traître, un homme foible est indigne de gouverner un Peuple aussi juste, aussi éclairé.

Et vous augustes Représentans d'une nation sensible et vertueuse, nous vous de-

vons aussi des témoignages de notre satisfaction. S'il en est parmi vous qui ne les méritent point, qu'ils ne tardent pas à changer de sentiment ; que leur conduite à l'avenir répare celle qu'ils ont tenue jusqu'à présent ; qu'ils ne croient pas que tous les yeux seront fermés sur eux. La perfidie trouvera son châtiment, et la vertu sa récompense. Si l'ouvrage dont vous êtes chargés ne s'achève qu'avec lenteur, et qu'à chaque instant il rencontre de nouvelles entraves, craignez; nous vous protestons que par nos efforts réunis à ceux de vos dignes Commettans, nous découvrirons la source de toutes ces difficultés; craignez, je le répète, non pas les hommes, mais la Loi que vous aurez faite vous-mêmes, et qui appesantira son glaive sur vos têtes.

Mais nous espérons, dignes Représentans, de rencontrer en vous les plus zélés défenseurs de votre liberté et de la Constitution que vous enfantez chaque jour. Il nous sera doux d'apprendre que la vérité aura toujours été la base de vos actions, que la paix règnera dans votre royaume, que l'abondance en tout ce qui rendoit votre

contrée si florissante, reprendra sa première splendeur. Il nous sera aussi doux d'avoir coopéré à votre félicité, qu'il nous sera consolant d'être les amis, les alliés d'une Nation qui mérite à tous égards l'admiration de ses voisins et de toutes les Puissances qui cherchent à pénétrer les premières causes de la Révolution Française.

Français, hâtons le moment qui doit nous réunir sous l'étendard de la liberté; l'Univers, étonné de ce prestige, va chercher le même bonheur, et toutes les Nations n'auront plus qu'un même désir, celui de goûter les douceurs d'une paix éternelle.

*Donné à Vienne, au Palais de l'Empereur, où nos intentions ont été réunies, signées de chacun de nous, scellées du sceau de nos armes, et dont copies ont été distribuées dans toutes les Cours de l'Europe, le dix-huit Juin, mil sept cent quatre-vingt-onze.*

---

Imprimé à VIENNE, par ordre de Leurs Majestés.

ET A PARIS,

Chez LE CESNE, rue du Foin-Saint-Jacques, n°. 9.